

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le

2 3 SEP. 2019

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par EK

Ráf 1

Maître Rémy JOSSEAUME 36 rue Vital

75116 Paris

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de

Après enquête auprès de l'autorité judiciaire, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises les 8 septembre 2016, 10 avril et 29 octobre 2017, 20 avril 2018 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de neuf points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation, la cheffe de la section du permis à points du bureau national des droits à conduire

M